

*Les révisions suivantes priment sur les renseignements des dessins et des spécifications d'origine délivrés pour le projet susmentionné dans la mesure indiquée, et doivent être intégrés à ces derniers. Aucune considération ne sera accordée aux extras facturés par un entrepreneur, un sous-traitant ou un fournisseur, qui ne connaît pas le présent addenda.*

### **RÉPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES**

**QUESTION 1:** Sous la section 3.4 des spécifications techniques 35 51 23, il est indiqué que l'épaisseur minimale requise pour la couche de fini est de 1.6mm. Veuillez spécifier le nombre de couches de toile de fibre de verre requises.

**RÉPONSE 1:** **Un minimum de 2 couches de toile de fibre de verre est requis.**

**QUESTION 2:** Sous l'item Condition d'assurance 8.4, "Le montant de l'assurance ne doit pas être moindre que la somme de la valeur du contrat en plus de la valeur déclarée (s'il y a lieu) et précisée dans les documents contractuels de tous les matériaux et équipement fournis par le Canada sur le site du projet qui doivent être incorporés ou faire partie des travaux finis."

Veuillez fournir une valeur approximative pour tous les matériaux et équipements fournis par le Canada.

**RÉPONSE 2:** **Une valeur approximative pour tous les matériaux et équipements fournis par le Canada est \$400,000.**

---

**FIN DE L'ADDENDA N° 2**